



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

COMMUNE DE TARTAS

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de présents : 18

Nombre de votants : 20

Date de convocation : 04/08/2016

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 août 2016**

--- o0o ---

L'an deux mille seize, le dix août, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES, LAMOTHE, Mme DEGOS, MM. DUBOS, MARSAN, Mme BRUGAT, M. DUCASSE, Mme DARGELASSE, MM. LAFOURCADE (a procuration pour Mme COURROS), BRUEY, Mmes ULMANN, DUBOIS-MAURY M. GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), GOSSELIN, Mmes GARRIDO, THIEBLIN, M. TAUZIA, Mme DAUGREILH.

Etaient excusés : Mme COURROS (a donné procuration à M. LAFOURCADE), M. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET).

Etaient absents nons excusés : Mme CHAPUIS, M. DUPLA.

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELASSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance E

Délibération n°4

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Budget principal Ville – Délibération modificative n°1

Au budget principal de la Ville de TARTAS voté le 5 avril 2016, il convient de porter les inscriptions ci-après dans le cadre d'une décision modificative numéro 1.

En effet :

Afin de financer l'opération Aire de covoiturage d'un montant maximum de 144 000 € ttc
(Des aides étant prévues du Conseil départemental et notamment au titre du produit des amendes de police)

Afin de financer l'étude de faisabilité pour le projet d'OUS PINS
(Le Conseil Départemental et la Région ayant été sollicités à hauteur de 20%)

Pour équilibre, les crédits pour le lancement des travaux mairie (honoraires) sont diminués.

Section d'investissement

1° Opération travaux aménagement mairie et accessibilité : Opération 9917 art 21318
Enlever 99 250 € en dépenses

2° Opération OUS PINS « lancement des études » : Opération 9201 art 2031
Ajouter 27 000 € en dépenses
Opération 9201 art 1323
Ajouter 12 000 € en recettes

3° Opération Voirie « aménagement aire de covoiturage » : Opération 9601 art 2151
Travaux de voirie Ajouter 144 000 € en dépenses
Opération 9601 art 1323
Participation du Département Ajouter 59 750 € en recettes

(Etant précisé que la Commune en tant que maître d'ouvrage récupérera la TVA)

.../...

Identifiant unique*: 040-214003139-20160810-2016_E4-DE

Envoyé en préfecture, le 18/08/2016 - 11:41

Reçu en préfecture, le 18/08/2016 - 11:53



* Document communiqué en vertu de l'article 15 de la loi n° 178 du 17 janvier 1978 (Loi n° 178 du 17 janvier 1978)

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,

Jean-François BROQUÈRES